



**Arrondissement de GRENOBLE**  
**Canton de SAINT EGREVE**  
**Commune de QUAIX EN CHARTREUSE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 MARS 2026**

Nombre de conseillers en exercice : **15**  
Nombre de conseillers présents : **12**  
Nombre de conseillers votants : **14**

**Présents** : Eric ROSSETTI, Alexia PROUST, Pierre FAURE, Emmanuelle PAQUIER, Alain MERLE, Mélanie NAUTIN, Olivier FLAVEN, Sébastien FALCO, Jean-Christophe VILLAIN, Audrey BOUVIER, Thierry ROUZIER, Sandrine PONCET

**Absents ayant donné pouvoir** : Fanny SOCQUET-JUGLARD a donné pouvoir à Mélanie NAUTIN, Anne MARECHAL a donné pouvoir à Alexia PROUST

**Absents** : Arnaud PITRE,

*Par suite d'une convocation en date du seize mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil municipal de QUAIX-EN-CHARTREUSE se sont réunis en mairie, le vingt mars deux-mille-vingt-six à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. MERLE Alain.*

*Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal. Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Pierre FAURE est désigné pour remplir cette fonction.*

**2026\_18 : désignation d'un représentant de la commune au sein de la maison forestière du Sappey-en-Chartreuse**

Considérant que la commune est membre gestionnaire de la maison forestière,  
Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant,

La proposition du Maire de désigner M. Pierre Faure en titulaire et Mme Fanny SOCQUET-JUGLARD comme suppléante est mise aux voix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**DECIDE**

**De désigner M. Pierre Faure comme représentant du conseil municipal au sein de la Maison forestière du SAPPEY,**

**De désigner Mme Fanny SOCQUET-JUGLARD comme représentant suppléant au sein de la Maison Forestière du SAPPEY.**

**Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

Le Maire  
Eric ROSSETTI



Le secrétaire  
Pierre FAURE



Envoyé en préfecture le 31/03/2026  
Reçu en préfecture le 31/03/2026  
Publié le  
ID : 038-213803281-20260320-2026\_18-DE

Fait et délibéré en mairie de QUAIX-EN-CHARTREUSE, les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture, à la date ci-dessus mentionnée.